Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/4999

11.9.2025

**Notification préalable d'une concentration**

**(Affaire M.12049 — SIXTH STREET / F2i / NEW SORGENIA JV)**

**Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée**

**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(C/2025/4999)

1. Le 2 septembre 2025, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil [1], d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Mompach Adjacent Partners S.C.Sp («Mompach», Luxembourg), contrôlée en dernier ressort par Sixth Street Partners, LLC («Sixth Street», États-Unis),

— F2i - Fondi Italiani per le Infrastrutture Società di Gestione del Risparmio S.p.A. («F2i», Italie),

— Sorgenia S.p.A. (Italie), actuellement contrôlée conjointement par F2i et Asterion Industrial Partners SGEIC SA («Asterion», Espagne),

— EF Solare Italia S.p.A. («EF», Italie), contrôlée exclusivement par F2i,

— Renovalia Tramontana S.L. («Renovalia», Espagne), contrôlée exclusivement par F2i.

Mompach et F2i acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de Sorgenia, EF et Renovalia («New Sorgenia»).

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Sixth Street une société d'investissement présente dans le monde entier,

— F2i est un gestionnaire de fonds d'infrastructure italien indépendant axé principalement sur les infrastructures italiennes, par exemple les transports et la logistique, la transition énergétique, les réseaux de distribution et les réseaux de télécommunications,

— Sorgenia est une société italienne principalement active dans la production d'électricité ainsi que dans la fourniture en gros et au détail d'électricité et de gaz naturel,

— EF est une société italienne active dans le secteur de l'énergie solaire en Italie et en Espagne,

— Renovalia est une entreprise espagnole de production d'électricité active en Espagne.

3. Les activités de New Sorgenia seront la production d'électricité et la fourniture en gros et au détail d'électricité et de gaz naturel.

4. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises [2], il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

5. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

[1] JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
[2] JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.12049 — SIXTH STREET / F2i / NEW SORGENIA JV

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

European Commission
Directorate-General for Competition
Merger Registry
1049 Bruxelles
BELGIQUE